Challans Gois
Communauté

Certifié exécutoire
Le 27/04/2021

RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 22 avril 2021

AFFICHAGE

PRÉSENTS : MM. Alexandre HUVET, Thierry RICHARDEAU, Rémi PASCREAU, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON, Michel WOLOCH et Claude DELAFOSSE

EXCUSÉS : M. François PETIT et Mme Roselyne DURAND-FLAIRE

DÉCISIONS

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

OPAH - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention d'OPAH signée le 1er décembre 2015, modifiée par avenants le 23 juin 2016, le 26 décembre 2016 et le 29 novembre 2018,
- Vu les règlements d'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 18 mai 2017,

1° DECIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

OPAH							
Nom Demandeur	Adresse logement	Type travaux	Montant total des travaux TTC	Montant travaux HT défini en CLAH	Taux subvention CGC	Montant de la subvention attribuée	Total aides OPAH *(% coût total travaux TTC)*
BONNAMY Jean-Marc	171 route de la Lande - 85300 SALLERTAINE	Adaptation salle de bains	7 482 €	2 757 €	10 % adaptation	276 €	5 451 € (73%)
TOTAL	-	-	7 482 €	2 757 €	-	276 €	5 451 € (73%)

2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions OPAH.

FINANCES

Emprunt - Financement d'opérations 2021

Monsieur PASCREAU ne participe pas au vote, étant intéressé par la présente décision

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

1° DECIDE de retenir les offres de financement suivantes :

1.1 L'offre de **la Banque Postale à taux fixe** pour le lot n° 1 - Financement de la construction du centre aquatique de CHALLANS. Les principales caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Caractéristiques du Prêt	Lot n° 1 : Locaux économiques
Montant du prêt	3 401 388 €
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 0,74 %
Durée	20 ans
Echéances	trimestrielle
Mode d'amortissement	constant
Score GISSLER	1A
Versement des fonds	A la demande de l'emprunteur jusqu'au 16/06/2021, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date
Remboursement anticipé	Indemnité actuarielle
Commission	0,08 % du montant emprunté soit 2 721,11 €

1.1 L'offre de **la Banque Postale à taux fixe** pour le lot n° 2 - Financement du matériel de collecte des déchets. Les principales caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Caractéristiques du Prêt	Lot n° 1 : Locaux économiques
Montant du prêt	2 034 000 €
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 0,33 %
Durée	10 ans
Echéances	trimestrielle
Mode d'amortissement	constant
Score GISSLER	1A
Versement des fonds	A la demande de l'emprunteur jusqu'au 16/06/2021, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date
Remboursement anticipé	Indemnité actuarielle
Commission	0,08 % du montant emprunté soit 1 627,20 €

1.2 L'offre de **la Banque Postale à taux fixe** pour le lot n° 3 - Construction d'un local de production d'hydrogène. Les principales caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Caractéristiques du Prêt	Lot n° 1 : Locaux économiques
Montant du prêt	2 230 000 €
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 0,56 %
Durée	15 ans
Echéances	trimestrielle
Mode d'amortissement	constant
Score GISSLER	1A
Versement des fonds	A la demande de l'emprunteur jusqu'au 16/06/2021, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date
Remboursement anticipé	Indemnité actuarielle
Commission	0,08 % du montant emprunté soit 1 784,00 €

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs aux contrats de prêt décrits ci-dessus à intervenir avec les banques et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans les contrats de prêt ;

3° DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour effectuer ces démarches.

Fait à CHALLANS, le 27 avril 2021

Communauté de Communes Challans Gois Communauté (Vendée)

Le Président,

Alexandre HUVET